

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 003-2612/17/BM

■ Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire d'une parcelle communale - Restanque de Beaurecueil dans le cadre du Grand Site Sainte-Victoire

MET 17/4897/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Un projet de restauration d'un terrain agricole est en cours sur la commune de Beaurecueil. Une ancienne oliveraie a été en partie restaurée et un agriculteur est en charge de son entretien et de sa gestion. Dans la continuité de ce projet, il est envisagé de reconstruire un mur de restanque en pierre sèche (mur de soutènement de la parcelle cultivé), situé sur la parcelle communale AM0131.

Cette réalisation permettra de consolider la parcelle de culture et améliorera la perception paysagère locale.

Dans le cadre de ses compétences en matière de valorisation du paysage et de sauvegarde du patrimoine rural et agricole et à la limite du site classé de Sainte-Victoire, Le Grand Site Sainte Victoire, en collaboration avec la commune, a proposé de restaurer cette restanque.

Elle interviendra en tant que maître d'ouvrage et prendra à sa charge la partie financière.

Sur un linéaire d'environ 100 mètres le mur de restanque sera remonté en pierres sèches selon les règles de l'art précisées par le maître d'œuvre.

Le coût global de l'opération est estimé à 35 000 € TTC. Les crédits nécessaires au financement du projet sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix à la ligne 2970.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 30 octobre 2017

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée de mise à disposition temporaire de la parcelle communale AM0131 entre la commune de Beaucueil et la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent à son l'exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix 2017 à la ligne 2970.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 30 octobre 2017